

Boussard & Gavaudan SICAV
Société anonyme sous la forme d'une SICAV
Siège social: 5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 190.584
(le "**Fonds**")

Luxembourg, 17 Juin 2022

**NOTICE AUX ACTIONNAIRES DE BOUSSARD & GAVAUDAN ABSOLUTE
RETURN
(le "Compartiment")**

**Reclassification du compartiment dans le cadre du règlement sur la publication
d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR")**

Cher actionnaire,

En prévision de l'introduction de SFDR en mars 2021, le Conseil d'administration du Fonds (le "**Conseil**") et Boussard & Gavaudan Gestion SAS (la "**Société de gestion**") ont décidé d'être prudents en classant le Compartiment sous l'article 6 de SFDR. Un an plus tard, avec davantage de recul et de nouvelles orientations réglementaires, le Conseil considère que la reclassification en article 8 est plus appropriée pour le Compartiment (la "**Reclassification**").

Cette reclassification reflète mieux la promotion par le Compartiment de la décarbonisation dans le secteur de la production d'électricité, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans le processus d'investissement et l'engagement de continuer à produire des informations améliorées liées aux critères ESG pour les investisseurs.

L'information précontractuelle pour les produits financiers visée à l'article 8, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/2088 est incluse de la page 133 à 141 du Prospectus.

Le remplacement du conseiller en investissement

Depuis le 1er janvier 2021 et dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, Boussard & Gavaudan Asset Management LP ("**BGAM**") a été nommé Conseiller en investissement en vertu d'une convention de conseil en investissement (la "**Convention**"). BGAM a décidé de cesser ses activités et de résilier la Convention. Par conséquent, à compter du 8 juin 2022, Boussard & Gavaudan Investment Management LLP sera nommé par la Société de gestion avec le consentement du Conseil d'administration et de la CSSF. Les termes de la Convention restent inchangés.

Le Prospectus mis à jour, à juin 2022, reflétant la Reclassification, la suppression de l'indice de référence, l'ajout des marchés d'actions en Suisse et le remplacement du Conseiller en investissement sera disponible au siège social du Fonds, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et sur le site Internet de Boussard & Gavaudan.

Tous les termes en majuscules utilisés dans le présent avis ont la même signification que les termes en majuscules et définis dans le prospectus du Fonds, sauf définition contraire dans le présent document.

Le Conseil d'administration tient à vous remercier pour votre soutien continu.

Boussard & Gavaudan SICAV